

DECRET N° 94-108 du 23 MARS 1994

Portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX.

- Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
- Vu le Décret n° 86/903 du 6 Août 1986, désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des Ordres Nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la Dignité de Grand Croix ;
- Vu le Décret n° 86/905 du 6 Août 1986, modifiant le Décret n° 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attribution des décorations des Ordres du Mérite Congolais, Devoement Congolais et de la Médaille d'Honneur ;
- Vu le Décret n° 86/896 du 6 Août 1986, portant réglementation de remise et du port des décorations des différents Ordres Nationaux ;
- Vu le Décret n° 91/824 du 15 Octobre 1991, portant nomination du Chancelier des Ordres Nationaux ;
- Vu le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 93/318 du 24 Juin 1993, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant organisation des Intérieurs des Ministres ;

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

AU GRADE D'OFFICIER.

- | | |
|--------------------|--|
| - Monsieur AMERCUS | Jacques, Attaché Mili. près l'Ambassade USA au Congo |
| - " HIRIART | Patrick, Conseiller au Comité Ext. de la Rép. Française |
| - " DOUCHARIEU | Patrick, Expert Français du SCPIP près la D.G.P.N. |
| - " RACHARD | Gudmundson, Représentant du INUD au Congo |
| - " ANHAD EMAD | El-Din Saleh, Conseiller près l'Ambas. d'Egypte au Congo |

AU GRADE DE CHEVALIER.

- | | |
|-----------------------------|---|
| - Monsieur CHEVAL | Philip, Médecin-Chef Hopital Région. Armées Pte-Noir |
| - Lt-Colonel MICHAUD-SECRET | Christian, Conseiller Pédag. Acad. Mili. Marior NGOUNI |
| - Monsieur RUSTERHEIMTZ | Bertrand, Hopital Central des Armées Brazzaville |
| - " BEHIERAM | Patrick, Chef de Sec Chirurgie CHU Brazzaville |
| - " Le DEUFFIC | Roger, Chef de Sec Chirurgie Hopital A. SICE Pte-Noir |
| - " LATANIESSSE | Alain, PCRAID-BASE Manager |
| - " ARQUEMECOURG | Jean Marie, Chef de Sec CRL Hopital A. SICE-Pointe-Noir |
| - " CCRIU | Michel, Médecin des Armées, Hopital de Mossendjo |
| - Commandant DUFUR | André, Directeur Administratif CIESPAC |
| - Monsieur ECHE | Philippe, Médecin Principal, Directeur du Projet des Soins Internets et Infantiles. |

- Monsieur CAMAL Philippe, Médecin Principal, Médecin de la Gendarmerie et du Dispensaire du Président.
- Capitaine Rebecca BOSTICK, Attaché Militaire Adjoint près l'Ambassade des USA au Congo
- " LECOCQ Bruno, Moniteur Pilote Hélicoptère
- Monsieur GASTALDI Bernard, Cours de Capitaine à l'Académie Militaire
- Capitaine TOR Jean Louis, " "
- Major PREAUD Jacques, " "
- Monsieur DOSPISIL François, Chef d'Escadron.
- Commandant LEVEQUE Lionel, Coopérant Français.

Article 2. - Les droits de Chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 3. - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de réception sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 23 Mars 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat.

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement.

Professeur Pascal LISSOURA.

Le Ministre des ~~Finances~~ et
du Budget.

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

Le Ministre d'Etat, Président
du Comité de Défense,

Nguila MOUNGOUNGA-KOMBO.

Général de Division Raymond Dénase NGCELIC.